

Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 28 septembre 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-147
	MOBILITES	
Infrastructure		
Objet : Déviation de Plancoët - Poursuite des études - Coût total des travaux - Participation de Dinan Agglomération		

Le lundi 28 septembre 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 17 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 84 - Procurations : 9 - Voix délibératives pour quorum : 93

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Gaëtan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Sandrine ROUXEL, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Stéphanie AMOSALA, Thierry CHAPELLE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Didier LECHIEN pouvoir à René DEGRENNE, Jean-Louis NOGUES pouvoir à Gaëtan ACCOH, Josiane BETTLER pouvoir à Nicolas MAUPOINT, Arnaud CARRE pouvoir à Quentin RENAULT, Myriam CHERDEL pouvoir à Dominique PERCHE, Bruno HELLUARD pouvoir à Christelle GUINIO, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Solène SAGORY pouvoir à Chantal BOULOUX, Baptiste THEVELEIN pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 28 septembre 2026	N° DE L'ACTE :
	MOBILITES	CA-2026-147
Infrastructure		
<u>Objet</u> : Déviation de Plancoët – Poursuite des études – Coût total des travaux – Participation de Dinan Agglomération		

Rapporteuse : Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

Le projet de déviation de Plancoët est inscrit en opération prioritaire en études dans le Schéma Départemental d'Aménagement Routier (SDAR) porté par le Département des Côtes d'Armor.

Le projet, situé sur les communes de Pluduno (Val d'Arguenon), Saint-Lormel et Plancoët, consiste à contourner l'agglomération de Plancoët en reliant la RD 768 à l'Ouest (giratoire de la « Millière ») et la RD 794 à l'Est (giratoire du « Frêne »).

La réalisation de cette déviation a pour objectifs de :

- Améliorer et de sécuriser les itinéraires RD 768 et RD 794, axes structurants pour le quart Nord-Est du Département,
- Supprimer le trafic de transit dans le centre-ville de Plancoët et ainsi améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants de l'agglomération,
- Faciliter les liaisons vers et depuis les pôles économiques que constituent Dinan d'une part et Lamballe d'autre part, notamment pour le secteur agroalimentaire,
- Permettre une desserte efficace du littoral depuis les terres, les RD 768 et RD 794 se présentant comme un itinéraire parallèle à la route côtière RD 786.

Il est à rappeler que le Département a la perspective de cette déviation depuis plusieurs années et que le Conseil Communautaire a déjà pu délibérer sur un premier plan de financement le 17 juillet 2017 sur un montant approximatif de 15 000 000 €, selon la clé de répartition suivante : 70 % Département et 30 % bloc local (Agglomération et communes concernées). A noter cependant que l'expression du bloc local s'est faite sur une base numéraire et non en pourcentage du total des travaux.

Les communes de Plancoët, Pluduno (Val d'Arguenon), Saint-Lormel, Créhen, Landébia, Saint- Pôtan ont ainsi fait le choix d'accompagner le projet sur la base de :

- Plancoët : 1 000 000 €,
- Pluduno : 250 000 €,
- St-Lormel : 250 000 €,
- Créhen : 250 000 €,
- Saint-Pôtan : 50 000 €,
- Landébia : 50 000 €.

Dinan Agglomération s'est exprimée quant à elle pour un engagement de 2 450 000 €, considérant par ailleurs qu'elle prenait en charge à 50 % le coût des études avec le Département.

Depuis lors, le projet a connu un certain nombre d'évolutions, notamment s'agissant du tracé définitif à retenir. Le montant des travaux a été également réévalué à plusieurs reprises par le Département sans que les collectivités n'aient été invitées à délibérer de nouveau sur leurs engagements.

Le Département, après consultation des communes, a choisi de retenir le tracé historique dans sa version submersible (Cf annexe 1 - tracé). Le 24 avril 2023, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération avait quant à lui indiqué qu'il se rallierait à la position du Conseil Départemental.

Les caractéristiques techniques du tracé ont été approfondies par des études d'avant-projet soumises à une 2^{ème} concertation publique du 15 janvier au 18 mars 2025 par le Département.

Par délibération, en date du 22 septembre 2025, la Commission Permanente du Département a arrêté le bilan de la deuxième phase et global de la concertation publique relative au projet d'aménagement de la déviation de Plancoët.

Considérant l'évolution du projet depuis les premières délibérations des collectivités en 2017 et 2018, et aussi que la décision de participation relève des assemblées délibérantes et non du Comité de Pilotage, le Président de Dinan Agglomération a demandé au Président du Département de solliciter les collectivités cofinanceurs du bloc local sur la base du nouveau montant des travaux.

Le coût des travaux, estimé en 2017 à 15 000 000 €, est ainsi désormais de 22 170 000 € TTC (en valeur mars 2026 et le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) déduit).

La participation du Département à hauteur de 70 % du coût des travaux s'élèverait en conséquence à 15 519 000 €.

Il convient de préciser que le Département prend en charge 50 % du montant des études (autre moitié à charge de Dinan Agglomération) et 100 % des acquisitions foncières (Cf. annexe 2 - Répartition du coût global de l'opération).

La participation du bloc local est ainsi sollicitée pour 6 651 000 € au lieu de 4 600 000 € initialement, étant précisé ici que ce bloc local comporte la participation de Super U, à hauteur de 300 000 €.

La participation spécifique de Dinan Agglomération aux travaux serait de 3 624 795 € au lieu de 2 450 000 € (Cf. annexe 3 - simulations plan de financement) à laquelle s'ajoute le financement des études (825 000 € au lieu de 500 000 €). Soit une participation totale de Dinan Agglomération de 4 449 795 € au lieu de 2 950 000 € (+ 1 499 795 €).

Ainsi, considérant ces éléments,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Après présentation en Bureau Communautaire le 7 septembre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Emettre un avis favorable à la poursuite du projet par le lancement des études de projet, pour un montant de participation total actualisé de 825 000 €,
- Prendre acte du coût total des travaux, estimé à 22 100 000€ HT (valeur 2026), soit 22 170 000 € TTC FCTVA déduit au stade avant-projet,
- Approuver la participation de Dinan Agglomération aux travaux, pour un montant de 3 624 795 € qui sera appelé par le Département à l'issue de la déclaration d'utilité publique du projet et de l'autorisation environnementale (2028-2029), auquel s'ajoute un cofinancement des communes,
- Demander au Département un versement en deux phases de la participation.

Délibération adoptée à la majorité
par 72 voix Pour, 12 voix Contre,

(Abstentions : 7)

(N'ont pas pris part au vote : 2)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL



A DINAN, le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Arnaud LECUYER,


